



# *Municipalité de Saint-Sébastien*

---

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **AVIS DE PROMULGATION**

##### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 555 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

**QUE** le Conseil municipal, lors de la séance du 7 avril 2026, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 555, ayant pour but de régler le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 8 avril 2026 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

---

LAURIE VERREAUULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 555 relatif au code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, le 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

---

LAURIE VERREAUULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE